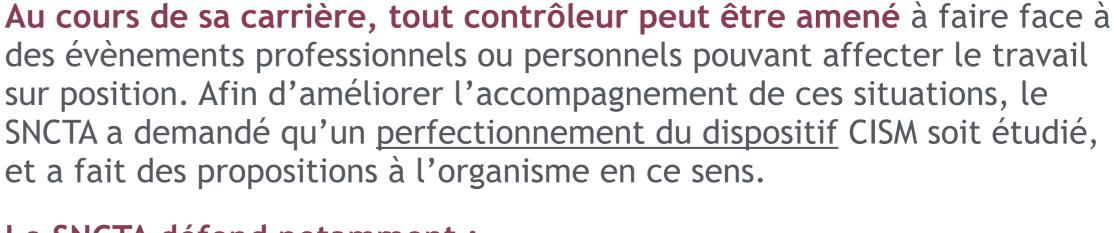


Vers un nouveau dispositif CISM à CDG-LB





Le SNCTA défend notamment :

- La formation de « pairs » permettant un accompagnement intermédiaire non thérapeutique, par des collègues comprenant l'environnement de travail ;
- La mise en place d'un réseau de thérapeutes proches des bassins de vie des agents, formés à des thérapies brèves et pouvant répondre dans les 48h à une demande de soutien en toute confidentialité;
- L'élargissement de l'accompagnement aux situations extérieures à l'opérationnel mais générant un stress impactant la capacité à travailler (conflits interpersonnels, situation familiale difficile...);
- © L'inclusion des agents VT dans ce nouveau dispositif CISM.

Le SNCTA se félicite que l'organisme de CDG-LB se soit inscrit dans cette démarche, qui figure à l'ordre du jour du prochain CHSCT.

Le SNCTA accompagnera la mise en place de ce nouveau dispositif et s'assurera de la continuité du CISM à l'issue du marché actuel, dont le terme est à la fin octobre.

